

VILLEFRANCHE
BEAUJOLAIS

agglo

BIENVENUE
chez vous !

LA NOUVELLE

AGGLOMÉRATION

Arnas

Blacé

Cogny

Denicé

Gleizé

Jarnioux

Jassans-Riottier

Lacenas

Le Perréon

Liergues

Limas

Montmelas-Saint-Sorlin

Rivolet

Saint-Cyr-le-Châtoux

Saint-Etienne-des-Oullières

Saint-Georges-de-Reneins

Saint-Julien-sous-Montmelas

Salles-Arbuissonnas-en-

Beaujolais

Vaux-en-Beaujolais

Villefranche-sur-Saône

Ville-sur-Jarnioux





Le **1^{er} janvier 2014** est née en Beaujolais, une nouvelle communauté d'agglomération.

Il s'agit de **l'Agglo Villefranche Beaujolais**, issue de la fusion de la Communauté d'agglomération de Villefranche-sur-Saône (CAVIL), de la Communauté de communes Beaujolais Nizerand Morgon (CCBNM), de la Communauté de communes Beaujolais Vauxonne (CCBV) et des communes de Jarnioux, Liergues, Jassans-Riottier et Ville-sur-Jarnioux.



CARTE D'IDENTITÉ DE L'AGGLOMÉRATION

Nom officiel : **Communauté d'agglomération Villefranche Beaujolais Saône**

Nom usuel : **AGGLOVILLEFRANCHE BEAUJOLAIS**

Née le : **1^{er} janvier 2014**

Adresse : **115 rue Paul Bert CS 70290**

69665 Villefranche-sur-Saône

Nombre de communes : **21**

Superficie totale : **204 km²**

Population : **76 593 habitants**

Nom du Président : **Jean Picard** (adjoint urbanisme Villefranche)



QUELS PROJETS POUR LE TERRITOIRE ?

Tout au long de l'année 2013, les maires des 21 communes concernées se sont réunis pour préparer un projet commun pour le territoire. Au-delà de leurs différences et de leurs identités, les 21 communes convergent pour le développement d'un territoire partagé.



- accompagner le **développement économique et touristique** de l'agglomération,
- garantir la **qualité de vie** dans les communes (déplacements, habitat, environnement...)
- **préserver les solidarités territoriales** (accès aux équipements, petite enfance, seniors)

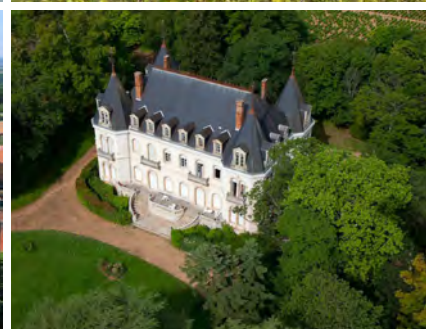
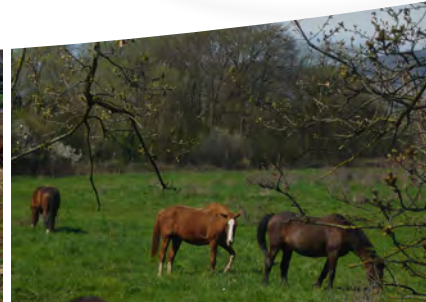


QUELLES COMPÉTENCES ?

La loi détermine pour l'intercommunalité des compétences obligatoires (économie, aménagement de l'espace, politique de la ville) et des compétences optionnelles et facultatives (environnement, petite enfance, voirie, équipements sportifs et culturels, eau et assainissement...). L'ensemble des compétences de l'agglomération Villefranche Beaujolais sera précisé définitivement par le Conseil communautaire issu des prochaines élections. Quoi qu'il en soit, dès aujourd'hui, l'intercommunalité dispose de responsabilités vastes et proches de la vie quotidienne des habitants.

- **Le développement économique et touristique**
- **L'aménagement de l'espace communautaire et les déplacements**
- **La politique de la ville et l'habitat**
- **L'eau et l'assainissement**
- **La protection et la mise en valeur de l'environnement**
- **Les équipements sportifs et culturels d'intérêt communautaire**
- **La petite enfance.**

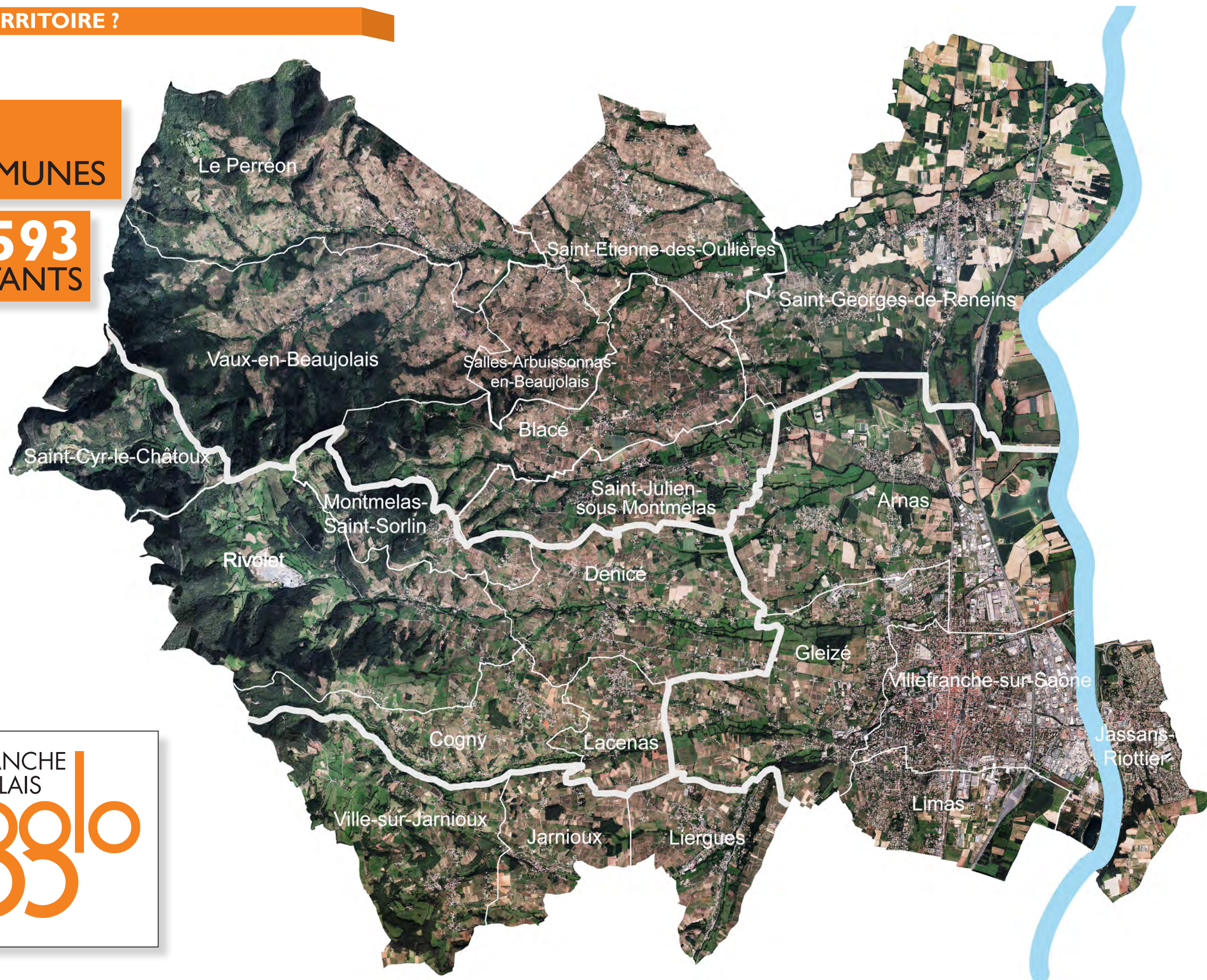
Des études sont en cours pour la prise en charge de l'ensemble des équipements municipaux de la petite enfance, le musée Paul Dini (Villefranche-sur-Saône) et la restitution de la compétence scolaire aux communes.



QUEL TERRITOIRE ?

21
COMMUNES

76 593
HABITANTS



VILLEFRANCHE
BEAUJOLAIS
agglo

QUELQUES ÉQUIPEMENTS DE L'AGGLO*

Avec la création de l'Agglo Villefranche Beaujolais, les équipements communautaires issus des différentes inter-communalités vont progressivement être mis à la disposition des habitants des 21 communes.

• **Pour l'économie** : La Zone Industrielle à Arnas, Créacité et E-cité, pépinières d'entreprises à Villefranche et à Arnas, les zones d'activités l'Ave Maria à Arnas, le Martelet à Limas, les Vernailles à Saint-Georges-de-Reneins, les Sapins à Liergues, Pont Mathivet à Saint-Etienne-des-Oullières, Saunières à Saint-Julien...

• **Pour le sport** : les terrains de football à Denicé, l'Escale à Arnas, le Nautila à Villefranche-sur-Saône, le gymnase à Limas ; les cours et le club house de tennis à Lacenas...

• **Pour l'environnement** : la déchèterie de l'Ave Maria à Arnas, les stations de traitement des eaux usées, les bassins de rétention, l'usine de production d'eau potable...

• **Pour la culture** : le conservatoire intercommunal de musique à Villefranche et Limas ; l'école de musique Marcel Chamonard à Cogny ; l'école de musique de Jassans.

• **Pour la culture et le tourisme** : le pôle oenotouristique à Vaux-en-Beaujolais, le musée du prieuré à Salles-Arbuissonnas-en-Beaujolais, le musée Claude Bernard à Saint-Julien, la gare du Tacot à Blacé et le Clos de Milly à Saint-Etienne-des-Oullières.

• **Pour la petite enfance** : les Diablotins à Villefranche-sur-Saône, l'espace Trois pommes et le Manège Enchanté à Gleizé, la maison petite enfance Les P'tits Loups à Cogny.

* (liste non exhaustive)



VOUS ET L'INTERCO ?

Un récent sondage réalisé pour l'ADCF (Assemblée des Communautés de France) prouve l'attachement progressif des Français à l'intercommunalité.

74%

Considèrent que l'intercommunalité est une bonne chose pour leur commune.

73%

Savent que leur commune appartient à une structure intercommunale.

85%

Considèrent que l'intercommunalité permet de mettre en commun les moyens des communes autour d'un projet de développement cohérent.

93%

Souhaitent être informés sur le fonctionnement et les enjeux de l'intercommunalité.

En mars 2014, les élections municipales seront l'occasion d'élire également les conseillers communautaires.

Dans toutes les communes de plus de 1.000 habitants * pour la première fois depuis la création des intercommunalités à fiscalité propre, le citoyen va choisir ses représentants au suffrage universel direct.

La loi électorale prévoit que chaque liste municipale présente également la liste de ses membres qui siègeront à l'intercommunalité. Lors de l'élection, le vote et la répartition des sièges entre chaque liste seront opérés de manière identique pour le conseil municipal et pour le conseil communautaire. Enfin, la liste doit être alternativement composée de candidats de chaque sexe. Ce qui introduira la parité au sein des prochains conseils communautaires.

(*) En dessous, les conseillers seront désignés dans l'ordre du tableau du conseil municipal.

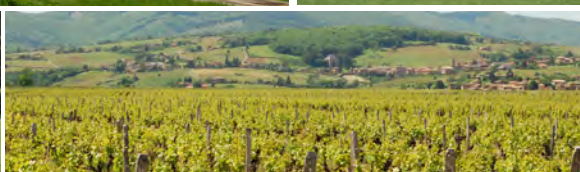
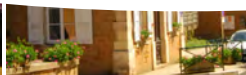
QUELLE GOUVERNANCE ?

Pour la période allant du 1^{er} janvier jusqu'aux élections de mars 2014, le conseil communautaire sera composé de « l'addition » des conseillers actuels des collectivités concernées par la fusion, soit 91 conseillers communautaires.

Après les élections et le renouvellement des conseils municipaux, le conseil communautaire de l'Agglo Villefranche Beaujolais sera composé de 62 délégués.

Alors que l'application stricte de la méthode légale prévoyait 55 délégués, il a été décidé d'ajouter un conseiller supplémentaire pour les communes dont la population est comprise entre 1000 et 2000 habitants. Ce qui permet une meilleure représentativité des petites communes.

AGGLO VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS (21 COMMUNES)	POPULATION (BASE INSEE 2013)	NB DE SIÈGES (MARS 2014)
ARNAS	3 354	2
BLACE	1 417	2
COGNÉ	1 122	2
DENISE	1 348	2
GLEIZE	7 617	5
JARNIOUX	614	1
JASSANS-RIOTTIER	6 044	4
LACENAS	885	1
LE PERREON	1 422	2
LIERGUES	1 889	2
LIMAS	4 467	3
MONTMELAS-ST-SORLIN	412	1
RIVOLET	566	1
ST-CYR-LE-CHATOUX	127	1
ST-ETIENNE-DES-OUILLIERES	1 917	2
ST-GEORGES-DE-RENEINS	4 267	3
ST-JULIEN-SOUS-MONTMELAS	818	1
SALLES-ARBUISSONNAS-EN-BEAUJOLAIS	810	1
VAUX- EN-BEAUJOLAIS	1 063	2
VILLEFRANCHE-SUR-SAONE	35 640	23
VILLE-SUR-JARNIOUX	796	1
	76 593 hab.	62 sièges



FAQ (Foire Aux Questions)

En intégrant l'agglomération, n'y a-t-il pas un risque pour les petites communes de perdre leur caractère rural ?

L'agglomération se construit avec les maires dans le respect de l'identité des communes. Des compétences ou des services tels que la politique d'érosion, la gestion des rivières, le développement rural, la préservation des paysages, des dossiers liés au monde rural mais souvent difficiles à appréhender à l'échelon local, seront gérés par l'intercommunalité.

Puis-je bénéficier d'un tarif résident pour le centre aquatique le Nautile ?

Tous les habitants des 21 communes de l'AGGLO Villefranche Beaujolais bénéficient d'un tarif préférentiel résident pour l'entrée au Nautile. Il en est de même notamment pour l'accès au cimetière paysager à Gleizé.

Est-ce que la collecte des ordures ménagères sera toujours assurée ?

Continuité du service public oblige, les ordures ménagères seront collectées comme à l'habitude. Au fur et à mesure de la fin des contrats avec les prestataires, de nouvelles organisations seront étudiées pour homogénéiser le coût et le service rendu aux habitants. Vous en serez informés en temps utile.

Avec la nouvelle agglomération, ne risque-t-il pas d'y avoir plus de constructions d'immeubles dans mon village ?

L'association de la ville et la campagne ne signifie pas que la ville va «manger» la campagne. Au contraire, le rôle de l'intercommunalité est de garantir l'équilibre, la cohérence et la maîtrise de la politique foncière sur une échelle plus vaste que le territoire communal.



VILLEFRANCHE
BEAUJOLAIS
agglo

115 Rue Paul Bert
CS 70290
69665 VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE

Tel. 04 74 68 23 08
Fax : 04 74 68 45 61

www.agglo-villefranche.fr

